MINISTÈRE
DE LA CULTURE
Liberté
Égalité
Fraternité

Localisation

Département : Orne

Commune : Mortagne-au-Perche

Autres communes :

R500

Appellation : Eglise Notre-Dame

Monument(s)

Appellation : Eglise Notre-Dame

Protection : classement partiel

Arrêté : classement le 22/01/1910

Étendue de la protection : en totalité à l'exception du clocher ouest

Pour consulter le document officiel, merci de contacter la direction régionale des affaires culturelles.